

GUIDE POUR LES ENSEIGNANTS ACCUEILLANT UN AESH DANS LEUR CLASSE

À l'arrivée de l'AESH

Lui faire prendre connaissance des lieux et lui présenter l'équipe éducative. L'informer de ses missions à partir des besoins spécifiques de l'élève (si possible en collaboration avec l'enseignant référent). Instaurer l'usage d'une feuille de route rédigée.

En classe

L'enseignant demeure le responsable pédagogique de la classe ; seul habilité à s'entretenir des performances de l'enfant avec ses représentants légaux. En conséquence l'accompagnement de l'élève ne peut uniquement incomber au seul AESH.

Il est impératif d'entretenir une relation directe enseignant/enfant (implication à la vie de classe, explications, félicitations, encouragements, ...).

Echanger avec le partenaire qu'est l'AESH

En amont des séances :

- anticiper le rôle de l'AESH dans la préparation de classe ; faire le point et rendre explicite de ce qui est attendu en expliquant/présentant rapidement le déroulement du programme du jour ou de la semaine.

Lors des séances et au cours de la journée

- échanger avec l'accompagnant et établir un mode de communication fonctionnel basé sur la confiance, en réajustant le fonctionnement au fur et à mesure si besoin est,
- favoriser la prise en compte de l'AESH dans l'équipe pédagogique et l'associer autant que possible à la vie de l'école.

Entretenir une communication constructive avec l'AESH et faire le point autant que nécessaire selon des modes divers

- oralement lors des temps d'accueil, des récréations, des temps de repas... et /ou pendant un temps quotidien ou hebdomadaire formalisé,
- par écrit, par le biais d'un code couleur sur les cahiers de l'élève, d'un tableau de liaison, sur la copie d'un cahier ou classeur-journal...

Veiller à préparer une brève synthèse commune enseignant/accompagnant, utilisable au moment des ESS.

L'AESH participant de droit aux ESS.

A retenir :

- Veiller à clarifier les missions de chaque adulte intervenant dans la classe, particulièrement en maternelle.
- Permettre à l'AESH de prendre de la distance pour observer l'élève et favoriser l'autonomie de celui-ci.
- Ne pas inclure l'AESH dans le tableau des services de surveillance de récréation. Sauf préconisations du PPS ou de la feuille de route ; dans ce cas, l'AESH accompagne l'élève notifié.

Quelques pistes pour l'accompagnement des apprentissages

Aide à l'installation au poste de travail

Penser la place de l'élève dans la classe (concertation enseignant/accompagnant pour trouver une place adaptée dans la classe).

Quelques critères et observations pour guider le choix :

- luminosité dans les différents endroits de la classe,
- proximité du tableau (déficit sensoriel par exemple),
- proximité de la sortie (déficit moteur par exemple),

- comportement de l'élève (afin de favoriser sa concentration, éviter à l'élève dont l'attention et le comportement sont troublés de se trouver en fond de classe ou à côté d'une fenêtre).

Poste de travail

L'enseignant et l'accompagnant soucieux de la sécurité de l'élève veillent à la qualité d'installation du mobilier afin de prévenir toute blessure et d'offrir une posture ergonomique. Dans le cas d'un élève déficient moteur, un ergothérapeute apporte généralement ses préconisations (service de soins qui suit l'élève).

Utilisation matériel adapté

Afin d'aider l'élève, les accompagnants sont informés par les services de soins

- sur le maniement du matériel adapté au handicap de l'élève (fauteuil électrique, verticalisateur...),
- sur le fonctionnement du matériel pédagogique adapté mis à la disposition de l'élève (ordinateur portable, scanner, terminal braille, logiciels...).

Adaptation des consignes et du travail demandé

La passation de consigne de travail relève de la responsabilité de l'enseignant. C'est un acte pédagogique essentiel.

Il peut y avoir délégation de cette passation par l'enseignant à l'accompagnant mais dans des situations particulières et limitées (ex : un élève IMC (Infirmité Motrice Cérébrale) qui ne peut recevoir la consigne qu'au plus près de lui).

En revanche, ce n'est pas parce qu'un élève présente de sérieux troubles de comportement que ce travail de passation de la consigne doit systématiquement incomber à l'accompagnant.

Exemple d'un processus possible :

- 1- L'enseignant formule oralement la consigne de travail à l'ensemble des élèves. Laquelle peut être renforcée par une version écrite (canal visuel) mise à disposition de l'élève accompagné ou du groupe-classe tout entier.
- 2- Si l'élève en situation de handicap ne comprend pas la première consigne donnée, il sollicite l'enseignant, directement ou par l'intermédiaire de son accompagnant, pour une reformulation plus explicite.
- 3- Si l'élève ne parvient toujours pas à appliquer cette consigne, l'accompagnant en accord sur le fond et sur la forme avec l'enseignant, reformule la consigne avec les mots qu'il pense les mieux adaptés à l'élève.

Adaptations pédagogiques

Ces adaptations se doivent d'être à l'initiative de l'enseignant et figurer sur la fiche de préparations de l'activité destinée aux élèves. Cependant, l'accompagnant peut bien-sûr proposer des trouvailles et/ou encore, mettre en place stratégies et outils en concertation avec l'enseignant.

Ce dernier peut aussi faire appel aux professionnels des services de soins, pour concevoir et mettre en œuvre ces adaptations pédagogiques. La limite est toujours "**Ne pas faire à la place de l'élève**" mais s'effacer au maximum pour qu'il avance à son rythme d'élève.

L'accompagnement de l'élève hors de la classe (piscine, sorties scolaires avec ou sans nuitée(s))

La présence de l'AESH est déterminée par les besoins identifiés de l'élève, dans les conditions préconisées par le PPS. L'établissement employeur doit être prévenu et donner son accord de tout changement de lieu et d'horaires.

L'AESH peut être amené à accompagner l'élève handicapé et ainsi lui apporter l'aide nécessaire à sa pleine participation à la séance ; en revanche, il ne peut pas être comptabilisé dans les effectifs de l'encadrement.

L'accompagnant n'a pas à justifier de diplômes, ni à respecter les procédures d'agrément. Il ne peut être tenu pour responsable d'un défaut de surveillance ; en cas de faute, c'est la responsabilité de l'Etat qui est engagée.

Missions de l'AESH

Les exemples ci-dessous dépendent du handicap et des besoins spécifiques de l'élève.
L'objectif principal à terme demeurant l'accès à l'autonomie.

Fonction d'aide dans tous les actes de la vie quotidienne

- Aider à l'installation matérielle de l'élève : si besoin porter le cartable, aménager le plan de travail, le préparer, l'installer (ex. : ordinateur) ...
- Aider à la manipulation du matériel scolaire : aider l'élève à ranger ses affaires, aider l'élève dans la manipulation des outils (ciseau, compas...) ...
- Aider à l'habillage, au déshabillage, aider aux toilettes ...
- Aider aux déplacements : dans l'établissement, lors des sorties...
- Veiller à sa sécurité.

Fonction de guidage dans les activités scolaires

- Créer une relation de confiance avec l'enfant, encourager, motiver ...
- Favoriser la concentration et la mémorisation
- Prendre en compte la fatigabilité
- Adapter les supports (par exemple, mettre des couleurs)
- Apporter une aide dans les activités écrites (prise de notes...)
- Amener, maintenir, contribuer à l'autonomie
- Reformuler, expliquer les consignes selon les besoins
- Aider dans les activités physiques (tenir debout, attraper un ballon, faire des mouvements...)
- Donner des repères temporels
- Participer à la mise en œuvre de projets individuels et de classe

Fonction d'aide à la socialisation

- Accompagner l'élève en inclusion, favoriser, encourager les contacts avec les autres, stimuler les échanges
- Faire participer l'élève dans les jeux et les activités avec les autres élèves
- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en groupe
- Rassurer dans la prise de parole et la favoriser
- Encourager dans ses prises d'initiatives, dire quand quelque chose de positif est à valoriser
- Se mettre en retrait, éviter la mise en place d'une relation exclusive
- Laisser l'enfant faire sa vie d'élève
- Favoriser l'entraide entre camarades
- Si crises il y a, tenter de les comprendre pour pouvoir ensuite les désamorcer en amont (moments de vulnérabilité)

Fonction d'aide à la communication avec l'enseignant et avec ses pairs

- Communiquer avec l'enseignant, établir une relation de confiance, proposer des aménagements en concertation avec l'enseignant
- Collaborer avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative
- Créer et tenir si besoin un cahier de suivi (qui précise les observations, les difficultés/réussites, les questionnements...) qui pourra servir d'appui lors des différentes réunions
- Echanger des informations avec les différents intervenants éducatifs pouvant faciliter l'accompagnement, notamment lors des ESS (faire part de ses observations sur l'évolution de l'élève, demander un avis...)

Axes de travail pour un partenariat enseignant / AESH

Activités	Postures de l'enseignant	Postures de l'AVS
1- Aider à la réalisation des activités éducatives		
Répéter, expliquer et reformuler les consignes pour faciliter la compréhension. Aider à l'organisation de la pensée.	Expliquer la consigne « à part » quand c'est une nouvelle notion. Surveiller que la consigne ne soit pas détournée. Partager un vocabulaire commun Préciser l'objectif d'apprentissage et/ou la tâche.	Respecter le cadre pédagogique de la classe : parler bas, ne pas intervenir intempestivement, respecter des silences propres à la réflexion ... Ne pas faire à la place de l'élève. Ne pas vouloir que le résultat/la réponse de l'élève soient justes à tout prix (statut de l'erreur).
Favoriser la concentration et la mémorisation	Cadre géré par l'enseignant : doser le temps d'intervention et de présence de l'AESH auprès de l'élève.	Mémorisation : selon les besoins réactiver les notions-clés (relecture, reformulation...) Concentration : être auprès de l'élève pour le « ramener » vers la classe ; vers le savoir Prendre du recul par rapport à cette posture (autonomie de l'élève).
Favoriser la confiance en soi en valorisant l'élève dans la menée de ses activités.	Etablir et construire le lien de confiance nécessaire aux progrès et réussites de l'élève. Valoriser les réussites/progrès.	Apporter un regard positif sur les progrès et réussites de l'élève. Faire parfois le lien entre l'élève et son enseignant.
Rappeler, expliquer les règles de vie et de travail en milieu scolaire pour en favoriser l'intégration et le respect.	Utiliser la médiation de l'AESH dans des conflits avec les autres élèves de l'école.	S'appuyer sur les règles de vie de l'école.
Favoriser les inclusions.	Préparer en amont les inclusions (rédaction d'un projet). Favoriser les échanges entre enseignants.	Accompagner –si besoin- l'élève dans des activités spécifiques réalisées hors de la classe.
Croiser les regards sur le travail de l'enfant accompagné.	Echanger lors de temps informels (récréations, interclasses) et /ou à partir de supports partagés (carnet de bord, cahier de suivi, de liaison, journal...)	Utiliser la position privilégiée d'observateur proche mais détaché de la gestion de classe pour nourrir les échanges.
2- Animer ou participer à l'animation, sous la responsabilité de l'enseignant		
Participer à la réalisation d'activités (artistiques ou sportives, etc...)	Savoir s'appuyer sur les compétences de l'AESH.	Faire bénéficier les élèves de ses compétences dans le cadre défini par l'enseignant
Participer à l'encadrement de sorties scolaires	Garantir un cadre stable de référence aux élèves.	Exercer et adapter ses missions d'accompagnement hors cadre scolaire Habituel.
Créer et mettre en place des activités.	Prévenir les difficultés, anticiper les situations à éviter.	Intervenir pour gérer les imprévus, sur un temps très court et très occasionnellement.
3- Favoriser la socialisation de l'enfant dans les activités scolaires et périscolaires		
Repérer les éventuelles difficultés relationnelles de l'enfant avec les autres élèves et faciliter les échanges.	Réguler le fonctionnement de la classe.	Accompagner les régulations exercées.
Favoriser la communication de l'élève dans la classe et dans les activités périscolaires.	Susciter équitablement la communication et l'expression de chacun des élèves.	Signaler des difficultés de communication passées inaperçues de l'enseignant.

